
Le PACS | Ayez le réflexe Notaire - CH92

Publié le 07/05/2018



Lors du décès d'un partenaire, sans testament, on hérite de rien.

Lors du décès d'un partenaire, sans testament , on hérite de rien.

Même si on est pacsé, on peut être envahi par les ex beaux-parents ...

Agir avant c'est prévoir, réagir après c'est subir !

Le réflexe notaire, pensez-y avant, ça peut le faire !